

SENS CHRÉTIEN DU PÉCHÉ ET SENTIMENT DE CULPABILITÉ

La question du péché est une de celles qui risque de soulever le plus de difficultés entre les psychiatres et les théologiens. Il est sans doute relativement facile de s'entendre, quand il s'agit seulement d'apprécier la responsabilité d'un sujet donné dans un cas concret : cet acte, cette conduite, constituent-ils oui ou non un péché ? Des critères objectifs permettent souvent de répondre à coup sûr, et le moraliste dispose dans la théorie traditionnelle du composé humain d'une conception de l'homme qui lui permet d'intégrer les données certaines de la science psychiatrique.

Mais « le péché » n'est pas seulement l'objet d'un diagnostic à porter, dans un cas précis ; c'est une réalité spirituelle dont la reconnaissance est essentielle à la foi chrétienne : ce « *mysterium iniquitatis* » à l'œuvre dans le monde et en nous-mêmes, et dont nous sommes délivrés en Jésus-Christ. Le sens du péché, le sentiment de pécheur, font partie intégrante de la conscience chrétienne.

Or, il n'est pas contestable que le psychiatre et le psychanalyste ont quelque difficulté à entrer dans ce point de vue. Ils ont pour cela des raisons professionnelles. Le sentiment de culpabilité, tel qu'ils le rencontrent dans leur expérience clinique, leur apparaît comme un obstacle à l'équilibre affectif et à l'adaptation sociale. De là à jeter le discrédit sur l'idée de péché, il y a sans doute bien loin. Et pourtant c'est pour plusieurs une tentation à laquelle ils succombent. Lorsque le Dr Hesnard, par exemple, lance le slogan d'une « morale sans péché »¹, nous entendons bien qu'il vise surtout à éliminer une éthique fondée sur une menace intériorisée dont l'origine se trouve dans la rigidité d'un sur-moi familial. Mais, en fait, il s'en prend à toute « la culpabilité mystique intérieure »², dans laquelle il ne voit qu'une « conserve d'agressivité », puisque, d'après lui, l'être qui

1. Cf. *Psyché*, 12, p. 1171 ; *Psyché*, 23-24, pp. 997 sqq.

2. Cf. *Psyché*, 23-24, p. 997.

s'éprouve pécheur dans l'intériorité, ne peut échapper à son angoisse, qu'en projetant sa culpabilité sur autrui.

Sans aller aussi loin, beaucoup de psychanalystes se montrent très défiants envers une reconnaissance du moi-pécheur, qui s'accompagne du sentiment de honte et de réprobation possible¹. Ils admettent, sans doute, le péché comme libre désobéissance à l'appel du Bien ou de la Valeur, reconnus tels par un jugement rationnel et objectif, mais ils tendent à éliminer de cette reconnaissance tout affect — notamment le sentiment d'être devenu objet-de-colère — qui leur paraît charger le sujet d'un poids insupportable. A la limite, le péché est assimilé à une erreur de comportement, et le sentiment de culpabilité avec son angoisse, son besoin de réparation, est considéré comme un irrationnel qu'il faut exorciser, et dont il convient de prévenir la formation.

On aboutit ainsi à une sorte de morale biologique, qui réglerait la conduite sans jamais engendrer l'angoisse de culpabilité. Pour éviter l'apparition d'un sentiment jugé nocif pour l'équilibre affectif, on souhaiterait des assouplissements à la règle morale, de façon à ce qu'il ne soit jamais demandé à chacun que ce qu'il peut accomplir avec ses possibilités du moment². Si ce n'est pas la « Morale sans péché », c'est du moins la Morale sans sentiment de culpabilité.

Il faut comprendre à quelles difficultés concrètes cette conception tente d'apporter une solution, pour saisir toute la part de vérité qu'elle contient. Il y a un tel danger dans le moralisme rigide que sa dénonciation est une œuvre salutaire. Néanmoins, j'ai l'impression qu'on n'y tient pas assez compte des possibilités propres de la foi, dans la solution au problème de l'angoisse. Le sentiment de culpabilité n'est pas seulement une donnée pathologique, il est aussi une donnée de la conscience religieuse, et comme tel, il fait l'objet d'une solution proprement religieuse. C'est pourquoi, il me semble utile, pour éclairer quelque peu notre recherche et nos confrontations, de rappeler ce qu'est, dans le christianisme, le sentiment de culpabilité éprouvé devant Dieu, et comment nous en sommes délivrés en Jésus-Christ. Si ce n'est pas là résoudre tous les problèmes concrets, c'est du moins poser une des conditions de toute solution valable.

La méthode que j'emploierai ici est essentiellement phénoménologique et descriptive. C'est dire qu'elle n'entre pas directement dans les questions abordées par la théologie spéculative.

1. A. BERGE, *L'Éducation sexuelle et affective*, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 166.



C'est, je pense, opérer une mutilation grosse de conséquences que de réduire le péché à n'être qu'une désobéissance ou un manquement à la loi morale. Le péché est une détermination essentiellement religieuse, révélée par le christianisme. En fait, l'Écriture nous l'apprend, et la vie des saints en témoigne, le péché, en son fond, est opposition à Dieu. Le pécheur est donc devant Dieu, et c'est en face de Lui qu'il se reconnaît tel. Il n'y a donc de péché que pour une foi, au moins implicite¹. Il existe une liaison essentielle entre le sens de Dieu et le sens du péché. Toute la révélation montre qu'ils naissent ensemble et croissent ensemble, de telle sorte que, lorsque Dieu se révèle dans l'histoire sainte, ou dans l'histoire des saints, l'homme est en même temps révélé à lui-même, comme n'étant, de son propre fond, que boue et malice.

Cette prise de conscience du pécheur-que-je-suis devant Dieu, n'est donc pas seulement un moment essentiel au commencement même de la vie religieuse — ainsi que le montrent les conversions qui inaugurent la vie des saints — elle s'approfondit et s'étend à la mesure du progrès spirituel. Et cela se comprend, si la reconnaissance du péché est corrélative à la reconnaissance de Dieu. Plus Celui que la bienheureuse Marie de l'Incarnation appelait « la grande Mer de Pureté » se rend présent à une âme, et plus cette âme saisit son impureté. Le curé d'Ars, après vingt-cinq ans de prière et de pénitence, demandait au Seigneur deux années de grâce pour pouvoir « pleurer sa pauvre vie ». Tant il est vrai que le péché n'est pas l'objet d'une appréciation rationnelle, mais un mystère qui n'est compris et saisi que dans le miroir de la sainteté divine.

Or, et c'est une seconde donnée de la révélation et de l'expérience chrétienne, la saisie de cette incompatibilité entre Dieu et moi, à la suite ou non d'un acte repérable, est conjointe à un sentiment de culpabilité qui me constitue pour moi objet d'une colère qui tend à ma destruction, ou, suivant le mot biblique, à mon « retranchement » de devant la face de Dieu. Rien de plus constant, non seulement dans l'Ancien Testament, mais aussi dans le Nouveau, que cette liaison immédiate entre le péché, la colère de la mort. Dans certaines circonstances, à la suite de certains actes, l'hébreu s'éprouve devant Dieu comme étant sous le coup d'un processus de destruction dont l'origine est

1. On se rappelle la condamnation du péché philosophique par Alexandre VI.

dans le péché. Sa relation à Dieu est désormais telle qu'il appréhende son existence comme repoussée par le Saint et par un univers armé contre lui. Cette donnée existentielle a bien les caractères d'un sentiment de culpabilité.

On pourrait la croire liée à la révélation encore imparfaite de Dieu dans l'Ancien Testament. Mais on la retrouve chez saint Paul, là même où Dieu est révélé comme Amour. Pécher, s'opposer à Dieu pour l'Apôtre, c'est retomber sous le coup de la colère et sous la domination angoissante des puissances dont la mort est la principale. Voici un texte parmi beaucoup d'autres : « Avec ton endurcissement et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu... Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif en premier et aussi sur le Gentil » (*Rom.*, II, 5-9). Ne nous étonnons donc pas que les saints quand ils évoquent devant Dieu leurs péchés passés, ou la possibilité de pécher de nouveau, évoquent en même temps la colère qui était sur eux, et qui peut encore les atteindre. L'Amour se détache pour leur conscience sur le fond d'une colère éteinte ou d'une colère virtuelle.

Il apparaît donc, qu'il n'est pas de révélation biblique et chrétienne du péché, qui ne soit en même temps révélation d'une culpabilité entraînant l'angoisse devant la perspective du retranschement existentiel. La situation de pécheur n'est pas seulement l'objet d'un discernement rationnel, elle est éprouvée comme une menace, et plus encore, comme un malheur qui atteint l'existant en son intimité : elle est l'objet, dans la foi, d'une connaissance affective. C'est, me semble-t-il, rompre avec la révélation et la tradition, que de vouloir exclure du sens du péché, l'épreuve et la perspective de la « catastrophe » engendrée par le péché.

Mais n'est-ce pas alors faire du péché un fardeau insupportable ? L'homme peut-il appréhender sa situation de pécheur avec cette intensité affective, sans « enfourcher » comme le dit Kafka « le cheval de l'agresseur », et sans se détruire lui-même ?

L'expérience du chrétien et tout spécialement celle des saints est là pour montrer que la reconnaissance émotionnelle du moi-pécheur devant Dieu est possible, et que loin d'aboutir à une angoisse paralysante, elle est transcendée par une action de grâces qui est la source toujours vive d'une joie, d'un équilibre et d'une activité incomparables. Car Celui-là même devant lequel se tient le pécheur est miséricorde et Amour qui pardonne en Jésus-Christ. L'objet-de-colère n'est tel qu'en un premier temps : il cède la place à l'objet-de-pardon.

Suivons la révélation dans cette nouvelle ligne qui triomphe de l'autre au cours d'une dialectique dramatique qui mène à la loi d'amour du Nouveau Testament.

Il est certain que le sentiment de culpabilité devant Dieu peut être l'origine d'une agressivité dirigée contre l'autre. L'exemple de Caïn est là pour le montrer : il a tué son frère parce que les œuvres de celui-ci étaient bonnes, alors que les siennes étaient mauvaises¹. A vrai dire, la tentation de ce rejet de culpabilité se manifeste dès l'origine. Saint Augustin nous fait remarquer qu'Adam lui-même a tenté de rejeter sur Dieu même la responsabilité de sa faute : « La femme que tu as mise avec moi m'a donné du fruit de l'arbre². » Mais que cette projection de culpabilité ne soit pas fatale, c'est ce que montre à la fois l'existence du repentir, et celle des sacrifices pour le péché, dans tout l'Ancien Testament.

Ce repentir et ce sacrifice sont possibles parce que Yahvé est un Dieu de miséricorde qui peut et qui veut pardonner. Que le pécheur accepte seulement de reconnaître son péché, de s'en humilier, d'implorer son Seigneur, et Celui-ci revient de sa colère en se souvenant de son Alliance de miséricorde. Non pas pourtant sans que l'agressivité issue du péché ne se décharge. Il est remarquable, que dans tout le cours de l'Ancien Testament, la colère ne s'éteigne pas sans tomber sur un objet qu'elle détruit. Seulement, un processus de transfert, dont la valeur purificatrice vient de son acceptation par la miséricorde, substitue au pécheur une autre victime. Il faudrait instaurer ici une phénoménologie du processus sacrificiel sous l'ancienne loi, pour en saisir et en manifester la valeur affective. Un psychanalyste n'aurait pas de peine à y reconnaître le jeu de lois qui lui sont familières. Il se tromperait pourtant en y voyant seulement le déroulement d'une dialectique affective dominée par un pur déterminisme. Si l'accomplissement du sacrifice est une expiation religieuse, qui tend à délivrer du sentiment de culpabilité, c'est qu'il s'insère dans la relation de foi qui relie le peuple à son Dieu. Le sacrifice tient son efficacité du fait qu'il est accepté par une libre miséricorde, et qu'il s'accompagne du repentir et de la conversion, c'est-à-dire, du retournement de la volonté pécheresse. Le processus affectif est donc partie intégrante d'une totalité d'où il tient sa signification.

Il n'en reste pas moins que cette immense tentative de déli-

1. I Jo. 3, 12.

2. Gen. 3, 12.

vance de la culpabilité s'est avérée, sous l'Ancien Testament, impuissante à parvenir à son but. L'homme hébraïque a toujours vécu sous la crainte de la mort liée au péché. A mesure qu'il saisissait davantage son impuissance à se libérer de l'angoisse sous la perspective de la colère, l'imminence d'une destruction totale au « jour du Seigneur » se faisait pour lui plus émouvante dans la prédication des prophètes ; mais en même temps croissait en son sein l'espérance d'un salut, accordé par pure miséricorde et surgissait à ses yeux l'image d'un Serviteur de Yahvé qui porterait les péchés de son peuple et serait devant Dieu comme « un puni », dont les plaies sauveraient l'homme¹.

Saint Paul nous a donné la raison de cette impuissance, dans son analyse de la situation de pécheur sous la Loi². Tout se passe comme si, de par la relation même qui le lie à Dieu dans l'Ancien Testament, l'homme pécheur était incapable d'aboutir à cette plénitude de repentir qui le délivrerait enfin de son péché et de sa culpabilité. Tout se passe comme si la colère issue du péché restait en quelque sorte suspendue, dans l'attente d'un objet qui libérerait l'homme de son poids. Sous une Loi qu'il n'observait pas, l'homme de l'Ancien Testament était semblable à un enfant ou à un esclave, qui marche dans la crainte.

Max Scheler a bien vu qu'une telle situation ne permettait pas l'abolition du sentiment de culpabilité et le pur repentir : « La crainte, écrit-il, nous empêche de parvenir à ce resaisissement... qui permet seul au repentir de se manifester. La crainte tourne notre attention et notre intérêt vers l'extérieur, du côté du danger menaçant. Tant que le criminel se saura poursuivi, il prendra témérairement comme type actif, la défense de son acte, il mettra toute son énergie à ne pas se laisser prendre. En tant que type passif, par contre, il se laissera abattre par la crainte et s'abandonnera à son destin. Si, dans les deux cas, rien d'autre ne devait faire obstacle à l'accomplissement du repentir, ce serait encore la crainte qui l'en empêcherait. Ce n'est que lorsqu'il se voit hors de danger qu'il peut effectuer ce resaisissement qui conditionne le pur repentir³. »

La situation ne changera pas, à moins que le pécheur ne soit amené à reconnaître en Celui auquel il s'est opposé, l'Amour en personne qui en appelle à son propre amour. C'est précisément à cette reconnaissance que la Passion du Christ vient ouvrir la voie, en abolissant le régime de la Loi et de la crainte.

1. Is. 53.

2. Rom. 7.

3. *Le sens de la souffrance*, p. 105.

Or, cette abolition ne s'est pas faite, sans que le péché y contribue monstrueusement, en allant en quelque sorte jusqu'au bout de lui-même. C'est là un mystère que nous n'avons pas à justifier mais à reconnaître : l'Amour sauveur se manifeste au pécheur en mourant sous les coups du péché.

Pour saisir ce qui a lieu à la Passion, il faut revenir à la situation du pécheur sous l'Ancien Testament. Il est alors devant Dieu comme l'esclave devant son Maître, comme l'enfant devant son père. Dieu est le Tout-Autre, le Tout-Puissant : qui oserait entrer en contestation avec Lui ? Un Job l'a bien tenté, mais nous savons par quelle évocation de sa Majesté et de sa Force, Yahvé ferma la bouche à ce protestataire. Dans le procès qui tente de s'instaurer entre le pécheur et Lui, lors de chaque rébellion, il est l'absolument inaccusable. Le propre d'une telle situation — qui n'est plus la nôtre, rappelons-le — c'est que toute agressivité contre Dieu y est impossible. C'est dans le Nouveau Testament, et notamment dans l'évangile de saint Jean, que le péché est révélé comme haine de Dieu. Constitué coupable par la violation du commandement, le pécheur hébraïque, menacé par la justice et la colère, ne peut que les subir, et vivre dans l'angoisse, tant qu'il ne se hausse pas jusqu'à la foi en la miséricorde qui l'invite au repentir et à l'expiation sacrificielle. Mais, nous l'avons vu aussi, une autre voie s'ouvrait à lui : refuser la reconnaissance de sa culpabilité, et tenter d'échapper à son angoisse en déchargeant son agressivité sur un « autre » que son innocence constitue en reproche vivant. Voie monstrueuse, dans laquelle le péché se dévoile comme haine du frère, mais voie qui en figure une autre, dans laquelle l'objet auquel s'en prend le péché n'est plus seulement la figure du Saint, mais le Saint en personne. Car lorsque le pécheur refuse de se reconnaître tel sous le regard de Dieu, c'est contre Dieu même qu'il cherche à tourner son agressivité, pour tenter d'abolir l'angoisse en sa source, à savoir dans l'Autre qui condamne.

Or, voici que, dans le Nouveau Testament, Dieu même dans son Amour, « s'est livré aux mains des pécheurs ». Lorsque le Christ se présente aux Juifs coupables, ceux-ci se trouvent désormais devant Dieu dans le temps. En Jésus-Christ, le Dieu qui juge et condamne devient accessible aux coups d'un péché auquel on ne veut pas mourir. Événement capital, car le pécheur qui ne veut pas se reconnaître tel va pouvoir tenter d'échapper à l'angoisse de culpabilité éprouvée devant Dieu, en rejetant la faute sur le Christ, en retournant contre Lui le procès dont il est lui-même l'objet, et en le condamnant à mort, au titre du

péché dont il est coupable : « tu homo cum sis facis teipsum Deum »¹. Dans le conflit dramatique qui opposait le pécheur à Dieu, le premier se trouvait jusque là dans une situation d'infériorité absolue, et voici que cette situation se retourne : Dieu même s'est livré au pécheur et meurt sous ses coups. Ne parlons pas ici nécessairement d'une conscience claire et d'une volonté de déicide. Le Seigneur lui-même, puis saint Pierre, nous avertissent que les hommes qui ont condamné le Christ ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Il n'en reste pas moins que ce qui nous est révélé dans l'évangile de saint Jean, c'est une dimension mystérieuse et satanique du péché² qui se manifeste proprement comme haine de Dieu, et tend à exclure celui-ci de l'existence : « *mysterium iniquitatis* ! »

Mais cette tentative même où le péché semble triompher en consomme la perte et ouvre la voie à la délivrance du sentiment de culpabilité : le pécheur coupable rencontre en Celui qui meurt du péché, l'Amour qui s'est offert librement pour le sauver. En rébellion contre la condamnation de la Loi et de la colère, il découvre au bout de son projet pécheur, une miséricorde infinie qui se révèle dans cette soumission jusqu'à la mort, et il reconnaît en même temps la profondeur de sa faute. Un régime nouveau commence qui n'est plus celui de la Loi et de la colère, mais celui des relations d'amour : le pur repentir est possible devant le pur Amour.

Qu'on nous comprenne bien, ce n'est nullement justifier le péché et innocenter le pécheur que de leur reconnaître un rôle dans la Passion : le péché reste le péché, à savoir, ce qui ne doit pas être. Son rôle ici est purement négatif et destructeur. Tout ce qui fait la valeur de la Passion vient de l'Amour miséricordieux qui s'est manifesté en allant jusqu'à entrer dans le jeu mortel du péché et de la culpabilité. Ne disons donc pas : il fallait que l'agressivité pécheresse se déchargeât sur le Christ ; reconnaissons simplement avec saint Paul, l'abîme de la science et de la sagesse de Dieu qui a permis que le péché allât jusque-là, et « qui a renfermé tous les hommes dans la désobéissance afin de faire miséricorde à tous »³.

On comprend alors comment la reconnaissance du moi-pécheur et l'acceptation de la culpabilité intérieure sont possibles pour un chrétien. Devant le Christ en croix, il saisit à la fois la profondeur mystérieuse de sa faute qui a entraîné la mort d'un Dieu,

et l'infinité d'un Amour qui lui manifeste son pardon en acceptant cette mort. Les spirituels et les saints nous en livrent le témoignage émouvant.

« Le miroir des pécheurs, écrit Nadal, c'est le Christ crucifié, en lui apparaissent nos péchés, dans ses peines, dans sa mort¹. » Saint Alphonse Rodriguez lui fait écho, en faisant dire au Christ : « C'est toi qui m'a mis en cet état, regarde-moi bien des pieds à la tête, afin de connaître ta malice, tes péchés, ton ingratitude². » Et saint Ignace, dans ses exercices sur les péchés, nous invite à imaginer « le Christ notre Seigneur présent, cloué sur la croix... lui demandant comment, lui qui était le Créateur, il en est venu à se faire homme et à passer de la vie éternelle à la mort temporelle, et ainsi à mourir pour mes péchés ».

Il y a donc une libération proprement religieuse du sentiment de culpabilité et c'est devant le Christ en croix que l'homme la reconnaît.



Il n'était pas inutile de revenir à ces vérités essentielles concernant la culpabilité et le salut, pour poser comme il faut le problème de l'angoisse du coupable, et nous orienter vers une solution qui tienne compte à la fois des données chrétiennes, et de l'expérience psychiatrique et psychanalytique.

On voit d'abord quelle ambiguïté se cache sous l'expression « Morale sans péché ». S'il s'agit par là de prôner une éducation morale qui évite la formation d'un sentiment névrotique de culpabilité sous la pression d'un sur-moi rigide, rien de plus sain. Mais je crains que l'on aille plus loin, et que finalement on n'aboutisse à éliminer la culpabilité religieuse éprouvée devant Dieu, dans la foi. Nous avons vu que cette culpabilité trouve sa liquidation dans le salut reconnu en présence du Christ. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'équilibre affectif, et la suppression de l'agressivité entre les hommes, ne requièrent nullement la disparition du sens du péché, entendu à la manière chrétienne : c'est bien plutôt le contraire.

Il ne semble pas non plus que l'on soit fondé à jeter le discrédit sur un sentiment de culpabilité, que l'on séparerait soigneusement d'un jugement rationnel de faute ; ni même que l'on puisse souhaiter, afin d'éviter la formation du premier, que l'Église

1. Jean. 10, 33.

2. Cf. la filiation satanique du pécheur dans l'évangile et les épîtres de saint Jean.

3. Rom. 11, 32.

1. *Journal Spirituel*, Dieu Vivant, V, p. 50.

2. *Explication des demandes du Pater*, éd. Desclée, p. 60.

relâche les exigences morales, dans le cas où les fidèles auraient de grandes difficultés à les porter. L'idée même d'une telle dichotomie, et d'un tel accommodement, trahit une méconnaissance de la véritable situation du croyant, et des possibilités de la foi¹. La reconnaissance loyale du péché et l'acceptation du sentiment de culpabilité sont possibles sans déséquilibre pour le chrétien, parce que chez lui, elles sont corrélatives de la foi en la miséricorde et en l'amour qui sauvent. Les prêtres et les directeurs d'âme le savent bien, qui connaissent de nombreux cas où de grandes faiblesses morales reconnues et confessées comme telles, n'engendrent nullement une dépression paralysante, parce que l'individu reconnaît en même temps son salut.

On comprend qu'un psychanalyste, peu attentif à la situation propre du pécheur chrétien, qui n'est nullement celle du coupable devant la loi, soit tenté de chercher le rétablissement de l'équilibre affectif rompu, dans un fléchissement des exigences morales. En ce cas, en effet, c'est le seul accord avec la règle qui peut résoudre le conflit. Que si l'individu ne peut se hausser actuellement jusqu'à porter la règle, c'est à celle-ci de s'adapter à ses possibilités. Mais une telle conception résulte d'une vue tronquée de la réalité. En fait, le pécheur chrétien est devant Dieu, et il est délivré de sa culpabilité, non par l'adéquation de sa conduite à la règle, mais par le pardon d'un amour infini. Et c'est précisément, dans l'espérance et la certitude de ce pardon qu'il trouve la délivrance de l'angoisse, et la force nécessaire pour entreprendre sa réforme morale. Le chrétien a dans sa foi même de quoi reconnaître en même temps et les exigences imprescriptibles de l'idéal, et sa faiblesse à s'y soumettre.

Ceci suppose, évidemment, que le pécheur chrétien soit bien tel, c'est-à-dire qu'il se meuve dans la vision religieuse du Nouveau Testament. En fait, trop de chrétiens semblent vivre encore sous le régime de la Loi. Mais la psychanalyse s'engagerait dans une impasse si elle prétendait évacuer celui-ci par l'instauration d'une morale purement biologique. La réflexion sur l'histoire religieuse de l'homme, telle qu'elle se manifeste dans la révélation chrétienne, montre que la Loi comme régime est abolie par l'avènement, dans le Christ, d'une relation d'amour entre Dieu et l'homme. Cette nouvelle relation ne supprime pas les exigences morales, mais elle les reprend, à la fois pour les dilater, et pour donner à l'homme la force de tendre à s'y soumettre, et d'accepter

ses faiblesses. La seule solution intégrale au problème — je dirais volontiers : au mystère — de la culpabilité angoissante, est donc de nature religieuse.

Du point de vue où je me suis placé dans ces pages, c'est un des rôles de la psychiatrie et de la psychanalyse que de rendre cette solution accessible à un sujet entravé. Peut-on, dans une considération existentielle, distinguer adéquatement dans la culpabilité vécue, deux essences : la culpabilité névrotique, et la culpabilité authentique? Je ne puis traiter cette question. Il suffit d'ailleurs que l'on puisse déceler dans le sentiment éprouvé, un aspect, des zones, où la culpabilité affolée échappe à l'intégration religieuse, pour que la cure ait sa raison d'être. Par toute une part de lui-même dans ce cas, le sujet donne l'impression de vivre sous une Loi brutale, dont aucune option religieuse ne peut le dégager. La cure a donc pour but de liquider l'aspect proprement névrotique d'une situation, dont l'individu doit en même temps reconnaître la dimension religieuse.

La psychanalyse favorise donc, sur le plan des déterminismes, l'accès à une libération qui ne s'accomplit pas sur ce plan. Elle est à la fois la préparation et la figure d'une rédemption qui la dépasse. C'est sa limite, et c'est aussi sa grandeur.

LOUIS BEIRNAERT, S. J.

Paris

1. Rappelons toutefois que les moralistes savent distinguer entre le point de vue objectif et le point de vue subjectif dans l'appréciation d'un cas concret.